



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

AR Prefecture

063-200070712-20220531-DBC20220531_06-DE
Reçu le 09/06/2022
Publié le 09/06/2022

N° DBC 20220531-06

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2022 à 12H30

Date de la convocation : mercredi 25 mai 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 31 mai 2022 à 12h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Jany BROUSSE, Didier ROMEUF, Martine MUNOZ, Bernard VIGNAUD, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Ghislaine DUBIEN, Jean-François DELAIRE, Philippe CAYRE, Frédéric CHONIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Hélène BOUDON.

Membres ayant donné pouvoir :

Rachel BOURNIER à Tony BERNARD

Membres du Bureau absents excusés :

Olivier CHAMBON, Georges LOPEZ, Philippe BLANCHOZ, Ludovic COMBE, Jean-Éric GARRET, Éric CABROLIER, Daniel BALISONI, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Caroline GUELON, Didier CORNET, Serge THEALLIER, Serge FAYET, Michel COUPERIER.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**CONTRAT DE PRET AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE POUR FINANCER LES
INVESTISSEMENTS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;

Vu la délibération n°20200715-05 de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau et au Président.

Considérant que l'important programme d'investissement à conduire en 2022 sur le budget général nécessite un recours à l'emprunt pour 1,5 millions d'euros.

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

20

Membres du Bureau représentés :

1

Total votants : 21

AR Prefecture

063-200070712-20220531-DBC20220531_06-DE
Reçu le 09/06/2022
Publié le 09/06/2022

Aussi, compte tenu des évolutions de conjoncture, une consultation précoce a été menée aux termes de laquelle l'offre présentée par la Caisse d'Épargne s'avère la plus satisfaisante.

Le contrat de prêt présente ainsi les principales caractéristiques suivantes :

- Montant du prêt : 1 500 000 euros
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Taux d'intérêt annuel : Livret A + 0,30%
- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
- Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle de 4% du capital restant dû.

Commission :

- Commission d'engagement : 0,06% du montant du contrat de prêt

Il est donc proposé de contracter avec la Caisse d'Épargne cet emprunt de 1,5 millions d'euros, qui est prévu au budget primitif 2022.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la contractualisation dudit prêt avec la Caisse d'Épargne,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente décision

TOTAL VOTANTS : 21

Membres présents : 20

Membres représentés : 1

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 21

Pour : 21

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

